

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9211/86 (Presse 140)

LIBRARY

1106th meeting of the Council

- Internal Market -

Luxembourg, 7 October 1986

President: Mr Alan CLARK
Minister of Trade
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr P. de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr T. MAILAND CHRISTENSEN
Deputy Permanent Representative

Germany:

Mr W. KITTEL
Deputy Permanent Representative

Greece:

Mr E. LYMBEROUPOULOS
Deputy Permanent Representative

Spain:

Mr Pedro SOLBES MIRA
State Secretary for relations
with the European Communities

France:

Mr Jean CADET
Deputy Permanent Representative

Ireland:

Mr R. BRUTON
Minister of State,
Department of Industry and Commerce

Italy:

Mr Fabio FABBRI
Minister for the Co-ordination
of Community politics

Luxembourg:

Mr R. GOEBBELS
State Secretary for
Foreign Affairs

Netherlands:

Mr R. van der LINDEN

State Secretary for
Foreign Affairs

Portugal:

Mr Victor Martins

State Secretary for
European Integration

United Kingdom:

Mr Alan CLARK

Minister for Trade

o

o

o

Commission:

Lord COCKFIELD

Vice-President

ROLLING ACTION PROGRAMME

The Council heard a report from its Chairman on the progress made in the context of the rolling action programme for the achievement of the internal market.

AIRBORNE NOISE EMITTED BY HOUSEHOLD APPLIANCES

The Council reached broad agreement on the directive covering the provision of information to the consumer on the noise emitted by domestic appliances.

The directive will be formally adopted after legal and linguistic examination of the texts.

PHARMACEUTICAL PRODUCTS

The Council resumed its deliberations on a series of four directives and a recommendation in the field of pharmaceutical products.

Having recorded certain progress at this meeting, the Council asked Permanent Representatives Committee to pursue the matter in the light of today's discussion.

NARROW-TRACK TRACTORS

The Council took note of a progress report from the Presidency concerning the proposal for a Directive on front-mounted roll-over protection structures on narrow-track tractors. It was noted that, although rapid progress had been made since the last meeting, discussion of the outstanding points should continue in the appropriate forum so that an overall solution can be found as soon as possible.

MISCELLANEOUS DECISIONS

EEC-Israel Relations

The Council gave the Community's agreement to the request by Israel to increase the customs duties on abrasive products especially designed for machine tools.

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation amending Regulation (EEC) No 1430/79 on the repayment or remission of import or export duties.

Fisheries

The Council adopted in the official languages of the Communities

- a Regulation amending Regulation (EEC) No 2058/86 of 30 June 1986 opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for cod, wet, salted and falling within subheading ex 03.02 A I b) of the Common Customs Tariff
- a Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Community (see press release 9209/86 (Presse 138) dated 22 and 23 September 1986 - Fisheries).

Appointments

The Council appointed:

- on a proposal from the Commission Mrs. Margit HURUP GROVE, member of the Management Board of the European Centre for the Development of Vocational Training to replace Mr P. KRISTIANSEN, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 16 December 1988;
- on a proposal from the French Government, Mr François BRUN a member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work to replace Mr R. JEAN, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 16 December 1988;
- on a proposal from the French Government, Mr Alain JEROME an alternate member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work to replace Mr P. FRUCHET, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 16 December 1988;

Lastly, the Council adopted a Decision appointing the members and alternate members of the Advisory Committee on the Training of Midwives for a period of three years from the date of the Council's Decision:

A. Experts from the practising profession

	<u>Member</u>	<u>Alternate member</u>
Belgium	Mrs Mini MEES	Mrs Christine DESCAMPS
Denmark	Mrs Tove SCHMIDT	Mrs Elle GJERMAN
Germany	Mrs Jutta KOBERG	Mrs Wiebke HUTH
Greece	Mrs Anna PAPAIOANNOU	Mrs Fani PECHLIVANI
France	Mrs Francine DAUPHIN	Mrs PASCAL
Ireland	Miss E. KELLY	Miss A. MULHALL
Italy	Mrs Lucia SASSI	Mrs Sabine DAL VERME
Luxembourg	Mrs KERSCHEN-HOFFMANN	Mrs J. ROBINET-SCHMITZ
Netherlands	Mrs S.C. ROMBACH	Mrs C.B. MASTBOOM-RINGELBERG
Portugal	Emilia Gonçalves Figueiredo Miroto	Maria Odete Coelho Vas Brugel Pamplona
United Kingdom	Miss R.M. ASHTON	Miss E. HYNES

B. Experts from the institutions responsible for the training of midwives

	<u>Member</u>	<u>Alternate member</u>
Belgium	Miss Julienne SCHOLLAERT	Mrs Marie MONARD
Denmark	Mrs Bente ZEBITZ	Mrs Inger Margrethe THOMSEN
Germany	Prof. Dr.Dr. Kurt SEMM	Miss Elisabeth FRANK
Greece		
France	Prof. David LEWIN	Miss Marthe MOTTIN
Ireland	Miss A. MONAGHAN	Miss C. McCOMISH
Italy	Prof. Luigi CARENZA	Mrs Adriana PAMPALONI
Luxembourg	Miss D. SCHOLL	Miss M. WELTER
Netherlands	Mr M.W. DUJARDIN	Mrs MR.J. KLOMP
Portugal	Maria Aurora Sousa Bessa	Maria Tereza Pequito Vilela
United Kingdom	Miss A.E. UPRICHARD OBE	Mrs B. DRAYTON

C. Experts from the competent authorities of the Member States

	<u>Member</u>	<u>Alternate member</u>
Belgium	Dr Christiane VERMEULEN-HAUZEUR	Mr Jan BRUSSELEERS
Denmark	Mrs Kirsten BLINKENBERG	Mrs Marianne LAURIDSEN
Germany	Mr Hermann KURTENBACH	Mr Ekkehard LINK
Greece	Mrs Maria KANELLOPOULOU	Mrs Evangelia D. ZERVAKI
France	Mrs Djemila SIMONOT	Dr Lilly WEIBEL
Ireland	Miss K. KEANE	Miss E. O'DONNELL
Italy	Prof. Carlo VETERE	Dr Maria Luisa MARINO
Luxembourg	Miss A. DASBOURG	Mrs G. MOUSTY-MEDINGER
Netherlands	Mr D. VIDDELEER	Mrs A.K. KUITEMS-TERHAAK
Portugal	Maria Bernadete GOMES DA FONSECA	João NABAIS
United Kingdom	Miss E.J. WINSHIP	Miss J. GREENWOOD

Préparation du Conseil Marché Intérieur du 7.10.1986 à Luxembourg
(E. REUTER)

Le Conseil se réunira le mardi, 7 octobre 1986 à Luxembourg. Si l'ordre du jour apparaît relativement léger, cela ne doit pas gommer le fait que nous nous trouvons à un moment crucial du programme concernant la réalisation du marché intérieur d'ici 1992.

Comme à l'accoutumée, le Conseil dressera le bilan des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions du Livre Blanc présenté par la Commission au Conseil Européen de Milan et endossé par celui-ci. En se référant au programme-relais établi de façon concentrée par les présidences successives on constate qu'il reste en principe au Conseil à adopter 98 propositions d'ici la fin de l'année. Les difficultés qui expliquent du moins partiellement le risque de retard tiennent à la fois à des considérations techniques, à savoir l'organisation du travail des experts, et à des considérations politiques, à savoir le déficit de confiance dans les relations entre Etats membres et Commission pour la mise en oeuvre de la nouvelle approche se traduisant par des malentendus au sujet du rôle des administrations nationales dans la question des directives et au sujet de leur contenu, ainsi que la tendance à attendre la ratification de l'Acte Unique. Le point principal à l'ordre du jour sera l'examen de 5 propositions de la Commission datant de 1984 et concernant les produits pharmaceutiques de haute technologie. Leur adoption représentera une étape importante dans la réalisation du marché commun des médicaments.

En effet, la Communauté a progressivement harmonisé les procédures nationales d'autorisation des médicaments humains et vétérinaires ainsi que les essais auxquels ils sont soumis. Le principe est que les essais en vue de l'autorisation une fois entrepris dans un Etat membre ainsi que les contrôles y effectués sur des lots de médicaments n'ont pas besoin d'être répétées à l'intérieur de la Communauté. C'est le principe de la reconnaissance mutuelle qui garantit la libre circulation à l'intérieur du marché commun. Les 5 propositions faites par la Commission en octobre 1984 concernent la concertation communautaire pour l'autorisation de médicaments de haute technologie et biotechnologiques, les essais de nouveaux médicaments et la simplification des procédures de révision en cas de développement de ces médicaments ainsi que la protection à accorder aux résultats de la recherche médicale.

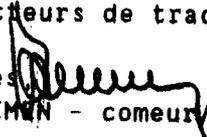
Le Conseil examinera les réserves de certaines délégations qui concernent la protection dont bénéficient les inventeurs de nouveaux médicaments et les compétences du comité chargé de l'application des directives.

La signification de ces directives réside essentiellement dans la rationalisation des coûts de l'industrie pharmaceutique qu'elles devraient entraîner. A un moment où l'austérité budgétaire amène les institutions de sécurité sociale dans tous les pays de la Communauté à faire des économies, une telle rationalisation

devrait permettre à cette industrie de dégager davantage de ressources pour la recherche et d'augmenter sa compétitivité.

Le Conseil devrait également conclure ses travaux relatifs aux directives concernant le bruit émis par des équipements électroménagers et les normes pour les dispositifs de protection des conducteurs de tracteurs agricoles et forestiers.

Amitiés


H. PAEMEN - comeur///

Note Bio (86) 226 (suite 1 et fin) aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Conseil Marché Intérieur du 7.10.86 à Luxembourg (E. Reuter)

Le Conseil s'est réuni à 11.30 heures, sous la présidence de M. Clark. On peut signaler que les secrétaires d'Etats du groupe "Schengen" (Benelux, France, Allemagne) ont tenu hier soir une réunion informelle pour évaluer le fonctionnement de leur accord sur la suppression des formalités de frontière dans le contexte des mesures de lutte contre le terrorisme.

En dressant le bilan du programme relais, le Conseil a souligné combien il restait du pain sur la planche pour 1986. Lord Cockfield a remarqué que le reliquat de 1985 signifiait que le Conseil devrait adopter, d'ici la fin de l'année, 96 propositions s'il voulait tenir le calendrier du Livre Blanc.

Le Conseil a adopté en principe la proposition de directive concernant le bruit émis par les appareils domestiques. Il s'agit d'une directive régissant les informations qui doivent figurer sur les appareils (harmonisation et reconnaissance mutuelle de la définition du bruit émis par l'appareil ainsi que des méthodes de mesures utilisées). La proposition de la Commission datait de 1981. Le Livre Blanc prévoyait son adoption en 1985. Les délégations qui avaient des réserves (règles techniques et procédure de comité) les ont levées dans une démonstration concertée de bonne volonté. Elles ont souligné qu'il s'agissait d'une directive hybride qui ne devait pas constituer un précédent. Lord Cockfield, se référant notamment aux conclusions de la conférence inter-gouvernementale, a protesté contre le rôle du comité de réglementation qui était assigné au comité de gestion. Cette directive figurera comme point "A" à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Le Conseil a convenu de revenir sur la question des dispositifs de protection équipant les tracteurs agricoles et forestiers sur laquelle le Parlement Européen n'a pas encore donné son avis.

Le Conseil a ensuite eu une longue discussion sur les produits pharmaceutiques de haute technologie. Ce débat a mis en évidence une nouvelle fois toutes les difficultés qu'il y a à vouloir concilier les préoccupations de santé publique avec les intérêts et droits de l'inventeur, et avec le souhait de faire bénéficier les consommateurs de bons médicaments à un prix raisonnable. Les positions des délégations n'ayant pas évolué, ni sur ces aspects ni sur le problème du comité, le dossier a été renvoyé au Coreper. La discussion s'est cependant poursuivie au cours du déjeuner des ministres. On y a dégagé une solution de compromis : protection de six ans pour les médicaments normaux, dix ans pour les médicaments de haute technologie. L'Espagne continue cependant à demander une dérogation et le Danemark maintient également une réserve.

Amitiés,

H. PAEMEN - comeur

Bruxelles, le 10 octobre 1986.

433

Note BIO(86)273 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL ECO/FIN DU 13 OCTOBRE (F. COLASANTI)

Le Conseil ECO/FIN d'octobre débutera, comme d'habitude, par un déjeuner de travail.

Les ministres auront ensuite un échange de vues dans un cadre informel sur la proposition de directive en matière de libéralisation des mouvements de capitaux (COM(86)326). Il s'agit de la proposition faite par la Commission en Juin 1986 (voir note P - 48) et visant à élargir les obligations communautaires de libération pour y inclure :

- les crédits commerciaux à long terme;
- les transactions sur titres non négociés en bourse;
- l'admission des titres sur le marché des capitaux.

Au mois de juin, le Conseil avait réservé un accueil très favorable à cette proposition et il avait décidé de demander au Comité monétaire, au Comité des Gouverneurs et au COREPER d'examiner cette proposition dans les meilleurs délais. Il était aussi convenu d'examiner l'état d'avancement des travaux au mois d'octobre.

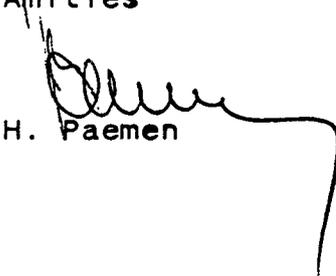
Le Comité monétaire et le Comité des Gouverneurs ont déjà exprimé des avis favorables à cette proposition qui a déjà fait l'objet de quelques réunions au niveau des Représentants Permanents. La Commission espère une adoption de cette proposition de directive avant la fin de l'année et son entrée en vigueur le plus tôt possible.

Le Conseil doit ensuite se pencher sur la proposition d'une nouvelle tranche du Nouvel Instrument Communautaire (NIC IV). En mai 1985, la Commission avait proposé au Conseil d'autoriser le lancement d'une nouvelle enveloppe de prêts pour 1,5 milliards d'écus réservée aux Petites et Moyennes Entreprises (voir note P - 38, mai 1985).

Cette proposition qui a déjà reçu un avis favorable du Parlement Européen et du Comité Economique et Social, a rencontré quelques difficultés au sein du Conseil, certaines délégations considérant notamment que les activités proposées devraient être effectuées par la BEI.

Le Conseil s'est déjà penché sur ce sujet plusieurs fois au niveau des experts ainsi que dans des réunions informelles des ministres. Ces discussions ont fait apparaître une large majorité en faveur de la proposition de la Commission. Il est à souhaiter que le Conseil puisse trancher sur ce point au cours de sa réunion du 13 octobre.

Amitiés


H. Paemen

Bruxelles, le 14 octobre 1986.

Note BIO(86)273 suite 1 et fin aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL ECO/FIN (F. COLASANTI)

Libération des mouvements des capitaux. Les ministres ont eu un échange de vues dans un cadre informel sur la proposition de directive présentée par la Commission en juin 1986 (COM(86)326). Le président Lawson a rappelé l'état d'avancement satisfaisant des travaux et a invité les ministres à procéder à un échange de vues sur le problème particulier des dérogations demandées par les délégations espagnole et portugaise.

Dans sa proposition de directive, la Commission avait proposé comme date limite pour la libération des opérations visées le 31.12.88 pour l'Espagne et 31.12.90 pour le Portugal. Au cours des discussions précédentes il était apparu que les délégations espagnole et portugaise souhaitaient disposer d'un délai plus long (deux ans). Les deux délégations concernées ayant répété les raisons de leur demande, le président Delors au nom de la Commission a observé que si d'un côté le but de la proposition de la Commission était d'aller au-delà des dispositions législatives existantes pour accélérer le processus d'intégration, de l'autre la Commission ne se serait pas opposée à une extension des délais proposés pour des raisons de fait.

Le président Lawson a pris acte des possibilités d'une solution de compromis qui s'ouvriraient sur ce point et a exprimé le souhait que le Conseil puisse approuver la proposition de directive au cours de sa prochaine session le 17 novembre.

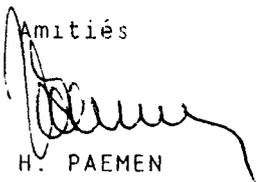
NIC IV

Le Conseil a ensuite procédé à une discussion approfondie et productive sur le NIC IV (COM(85)250 du 7 juin 1985) qui a fait apparaître une unanimité sur le principe d'une action en faveur des PME dans le domaine des financements. Par contre ainsi que le président Lawson l'a rappelé des divergences subsistent quant aux modalités de cette action : dix délégations peuvent accepter la proposition de la Commission alors que deux autres délégations estiment que les opérations du NIC, actuellement effectuées conjointement par la Commission et la BEI, devraient être confiées intégralement à la BEI.

Les deux délégations minoritaires ont maintenu sur le fond leur position. M. Matutes au nom de la Commission a rappelé les raisons qui ont amené celle-ci à proposer une nouvelle enveloppe du NIC réservée uniquement aux PME et adaptée aux besoins de celles-ci. Il a souligné notamment, la flexibilité et la spécificité de cet instrument, les impulsions qu'il a donné au développement de certaines activités prioritaires ainsi que l'accueil très favorable que cette proposition a reçu au Parlement européen et auprès des organisations représentant les PME.

La discussion qui a suivi ayant fait apparaître la nécessité d'un approfondissement ultérieur, il a été convenu de la reprendre lors du prochain Conseil du 17 novembre.

Amitiés



H. PAEMEN